

Question écrite du 29 juin 2021 de M. Christo Ivanov: «Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier de la Ville: où en est-on?»

En Suisse, plus de 40% de la consommation d'énergie et près d'un tiers des émissions de CO₂ sont imputables au secteur du bâtiment. Les différentes politiques publiques tant fédérales que cantonales s'inscrivent dans une optique de réduction de la consommation d'énergie. A Genève, le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) prévoit à son article 56A d'avoir assaini les fenêtres et embrasures en façade qui représentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant.

Les locaux chauffés des constructions existantes doivent être mis en conformité lorsque leur coefficient de transition thermique U dépasse 3,0 W/(m²K). La loi sur l'énergie oblige d'assainir les bâtiments les moins performants, car le mazout et le gaz destinés au chauffage des bâtiments et de l'eau sanitaire représentent une part importante des émissions de CO₂.

Pour le Canton, il s'agit de couvrir à terme la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables. Aujourd'hui, diverses solutions permettent de remplacer les chaudières à mazout en raccordant les bâtiments au chauffage à distance, ou, lorsque cela n'est pas possible, en les substituant par une chaudière à pellets ou une pompe à chaleur.

Mes questions sont les suivantes:

- parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels ne sont pas encore conformes à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) et présentent des déperditions énergétiques élevées à leurs fenêtres et autres embrasures en façade?
- Parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels sont encore dotés de chaudières à mazout?